



CC du Vendômois Rural (Siren : 244100269)

## FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

## Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Naveil
Arrondissement	Vendôme
Département	Loir-et-Cher
Interdépartemental	non

## Date de création

Date de création	09/12/1993
Date d'effet	01/01/1994

## Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	
Nom du président	M. Michel BIGUIER

## Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	15, Rue de la Conditia
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	41100 Naveil
Téléphone	02 54 89 09 04
Fax	02 54 89 05 15
Courriel	vendomois-rural@wanadoo.fr
Site internet	

## Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	oui
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	oui
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

## Population

Population totale regroupée	7 317
-----------------------------	-------

Densité moyenne 69,39

## Périmètre

Nombre total de communes membres : 10

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
41	Areines (214100034)	805
41	Mazangé (214101313)	949
41	Meslay (214101388)	313
41	Naveil (214101586)	2 249
41	Rocé (214101909)	207
41	Sainte-Anne (214102006)	414
41	Villerable (214102873)	562
41	Villetrun (214102915)	334
41	Villiersfaux (214102931)	265
41	Villiers-sur-Loir (214102949)	1 219

## Compétences

Nombre total de compétences exercées : 21

Compétences exercées par le groupement
<p>Environnement et cadre de vie</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Assainissement non collectif <i>Assistance aux communes membres pour la mise en place du service public d'assainissement non collectif.</i></li> <li>- Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés <i>Gestion de la collecte, du traitement et valorisation des déchets ménagers et des déchets assimilés. (pour mémoire : date d'effet au 1er janvier 2003).</i></li> <li>- Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés <i>Gestion de la collecte, du traitement et valorisation des déchets ménagers et des déchets assimilés. (pour mémoire : date d'effet au 1er janvier 2003).</i></li> <li>- Autres actions environnementales <i>Inventaire et promotion du patrimoine, archéologique, historique et naturel, Inventaire du patrimoine touristique, Participation à toute réflexion visant à la définition d'une politique communautaire de protection et de mise en valeur de l'environnement. Participation à toute réflexion visant au développement de produits ou sites touristiques; Gestion des plans d'eau à vocation touristique et de loisirs nautiques. La communauté s'engage dans la coopération intercommunale existante et est substituée à sa commune membre au sein du syndicat mixte intercommunal du plan d'eau de Villiers S/Loir en Vendômois.</i></li> </ul>
<p>Sanitaires et social</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Action sociale <i>Participation aux dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale Le Plan Local d'Insertion Economique (PLIE). La Permanence accueil d'information et d'orientation (PAIO) Les Maisons de service public et les Maisons de l'Emploi.</i></li> </ul>
<p>Développement et aménagement économique</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique</li> </ul>

Création, aménagement, entretien et gestion de nouvelles zones d'activités à caractère industriel, commercial, tertiaire, artisanal ou touristique comprenant l'extension des zones d'activités existantes dans le périmètre communautaire. Ces opérations feront l'objet d'une étude de faisabilité technico-économique. Les zones d'activités existantes à la création de la communauté ne sont pas transférées à la communauté et restent à la charge des communes qui les avaient créées.

- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...)

*Construction, acquisition et aménagement de bâtiments à vocation économique destinés à la location ou à la vente .  
Création et gestion de pépinières d'entreprises, d'incubateur d'entreprises et d'ateliers relais . Actions contribuant à la création, au maintien et au développement du commerce de proximité ou de première nécessité en zones rurales. Ces actions sont d'intérêt communautaire si les conclusions de l'étude de faisabilité technico-économique sont favorables.  
Octroi d'aides facilitant l'accueil, l'implantation et le maintien des activités à caractère industriel, commercial, tertiaires, artisanal ou touristique, dans le cadre des lois et règlements en vigueur, Conduite d'actions de promotion et de communication, recherche et accompagnements d'investisseurs et de porteurs de projet en vue de l'implantation d'activités économiques. Mise en place de la signalétique des zones d'activités du territoire communautaire.*

#### Développement et aménagement social et culturel

- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements culturels, socioculturels, socio-éducatifs

*Participation aux charges de fonctionnement des équipements situés en dehors du territoire communautaire et donnant droit à un accès privilégié à la population de la CC.*

#### Aménagement de l'espace

- Schéma de secteur

*Elaboration d'un schéma de cohérence territoriale et d'un schéma de secteur en vue du développement et de l'aménagement de l'espace communautaire ;*

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

*Création et aménagement des nouvelles zones d'aménagement concerté. Sont d'intérêt communautaire, les ZAC recevant de l'activité économique (commerces, artisanat, PME ? PMI) sur plus de 80% de leur surface.*

- Constitution de réserves foncières

*Constitution de réserves foncières nécessaires à l'exercice des compétences de la communauté de communes. Exercice du droit de préemption urbain dans les conditions visées à l'article L211-2 du code de l'urbanisme.*

- Etudes et programmation

*Actions d'aménagement rural, notamment la protection des paysages ruraux ; Collecte et traitement de données pouvant prendre la forme d'un système d'information géographique, nécessitant la numérisation du cadastre ; Conseil en matière d'urbanisme et d'aménagement, auprès des communes membres*

#### Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

*1/ Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire. Sont reconnues d'intérêt communautaire :  
Les voies correspondant aux liaisons de bourg à bourg Les voies reliant les bourgs aux routes nationales ou départementales ou aux autres communes Les voies desservant les mairies, les zones d'activité économique et les équipements communautaires Les voies reconnues d'intérêt communautaire sont identifiées dans une liste approuvée par chaque commune membre.*

#### Développement touristique

- Tourisme

*Inventaire du patrimoine touristique. Participation à toute réflexion visant au développement de produits ou sites touristiques. Gestion des plans d'eau à vocation touristique et de loisirs nautiques (plan d'eau de Villers sur Loir en Vendômois...).*

#### Logement et habitat

- Programme local de l'habitat

*Elaboration, gestion et suivi d'un programme local de l'habitat permettant de définir les priorités en matière d'habitat et d'accompagner les politiques de l'Etat ;*

- Politique du logement social <i>Création et gestion de nouveaux logements locatifs sociaux, comprenant des opérations en faveur des personnes défavorisées, en relation avec les organismes sociaux ou dans le cadre de chantiers d'insertion. Les logements existants à la création de la communauté ne sont pas transférés à la communauté et restent à la charge des communes qui les avaient créés.</i>
- Action en faveur du logement des personnes défavorisées par des opérations d'intérêt communautaire <i>Création et gestion de nouveaux logements locatifs sociaux, comprenant des opérations en faveur des personnes défavorisées, en relation avec les organismes sociaux ou dans le cadre de chantiers d'insertion. Les logements existants à la création de la communauté ne sont pas transférés à la communauté et restent à la charge des communes qui les avaient créés.</i>
<b>Infrastructures</b>
- Eclairage public <i>Entretien des réseaux d'éclairage public portant uniquement sur le remplacement des lampes, appareillages et protections, sur l'entretien des postes de commandes et sur le nettoyage des hublots.</i>
<b>Autres</b>
- NTIC (Internet, câble...) <i>Technologies de l'information et de la communication : création et animation d'un système d'information communautaire (internet et extranet). Etablissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques prévue au I de l'article L.1425-1 du code général des collectivités territoriales ;</i>
- Réalisation d'aire d'accueil ou de terrains de passage des gens du voyage <i>Création, aménagement, entretien et gestion des aires et emplacements réservés aux gens du voyage, définis dans le schéma départemental d'accueil des gens du voyage .</i>
- Autres <i>Balayage de la voirie communale en centres bourgs et hameaux. Conseil aux communes membres en matière d'aménagement et d'entretien de la voirie communale.</i>

## Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
41	Syndicat mixte du plan d'eau de VILLIERS SUR LOIR EN VENDOMOIS (S.I.P.E.V.) (254102502)	SM fermé	25 672
41	Syndicat Mixte du pays Vendômois (254103203)	SM ouvert	73 322
41	Syndicat mixte de collecte, de traitement et de valorisation des déchets ménagers du Vendômois (VAL DEM) (254102023)	SM fermé	50 512
41	Syndicat mixte du schéma directeur de l'agglomération Vendômoise (254177975)	SM fermé	36 434
41	Syndicat mixte ouvert "Loir-et-Cher Numérique" (200046050)	SM ouvert	344 289

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2015 - millésimée 2012)